



MESURER ET COMPRENDRE LA CRISE DU BTP EN MARTINIQUE

L'analyse qui suit est fondée sur des données publiques et vérifiables. Elle est partagée par l'ensemble des organisations d'employeurs mais également par la majorité des syndicats de salariés. Elle fonde l'invitation adressée à l'ensemble des collectivités publiques à engager sans attendre une concertation avec les professions de la filière construction

Le contexte et l'enjeu

Au 1^{er} janvier 2007, la Martinique comptait 403 688 habitants. Au 1^{er} janvier 2018, la population estimée est de 386 875 habitants.

Entre ces deux dates, l'île a perdu 16 813 habitants. Les projections de l'Insee donnent, à l'horizon 2030, une nouvelle perte comprise entre 30 et 50 000 individus.

Outre les effets dévastateurs pour l'économie du vieillissement et de la diminution du nombre d'actifs, le taux de fécondité, s'il devait se maintenir à son niveau actuel (moins de deux enfants par femme), désignerait le terme lointain de ce déclin démographique, à savoir l'extinction pure et simple de la population martiniquaise.

La dynamique mortifère ainsi engagée sera, avec le temps, de plus en plus difficile à enrayer. Il est urgent de définir une politique appropriée et la création d'emplois en est, assurément, un des moyens les plus efficaces.

Créer des emplois peut, en effet, réduire, annuler voire inverser le déficit migratoire. Il est, d'autre part, établi que l'indice conjoncturel de fécondité est sensible à la conjoncture économique et, notamment, au chômage. Créer des emplois, c'est aussi, à la fois, une promesse de croissance de la production et une forte contribution à la réduction des inégalités qui sont un problème majeur des outremer français.

Le premier pas dans la voie d'une politique volontariste de l'emploi devrait consister à consolider et à développer les filières existantes, particulièrement lorsqu'elles sont porteuses d'emplois et qu'elles répondent à des besoins avérés.

Tel est le cas du secteur de la construction.

Les gisements d'emplois du BTP

L'Insee observe qu'en 2013, "plus de 10 000 Martiniquais occupent un emploi appartenant au domaine professionnel du bâtiment et des travaux public" (*Dossier n° 7, décembre 2017*), dont 57% dans les entreprises de construction.

En termes de filière, devraient être ajoutés à ce chiffre les 600 salariés des 53 entreprises de l'industrie locale qui fournissent des matériaux de construction ou interviennent directement dans le secteur (*Président de l'AMPI, France-Antilles du 05/12/2017*), les transporteurs et les personnels du négoce en matériaux et matériels de construction. Le BTP induit, par ailleurs, des emplois indirects dans les secteurs des services aux entreprises, dans l'assurance ou dans la banque.

Il existe, dans le secteur du BTP, un potentiel élevé d'emplois qui s'alimente à deux sources :

- les retards relevés par l'étude d'impact de la loi du 28 février 2017 de programmation relative à l'égalité réelle outre-mer dans des domaines essentiels : eau, assainissement, confortement parasismique, habitat... ;

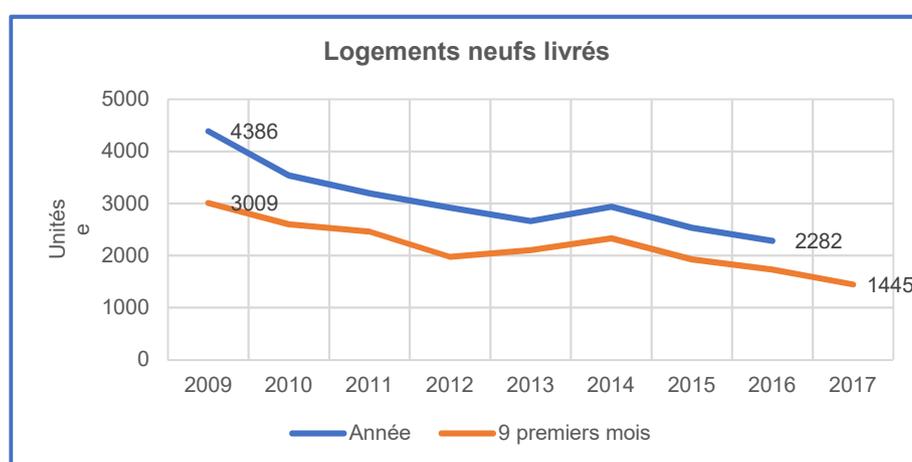
- le vieillissement de la population salariée qui crée des opportunités d'emploi pour les jeunes et, singulièrement, pour les femmes. L'âge médian des salariés de la profession est de 47 ans ; 20% d'entre eux ont plus de 55 ans et 10% seulement moins de 30 ans. Les femmes ne représentent que 6% des effectifs des entreprises de construction.

Une crise aiguë, paradoxale au regard des besoins

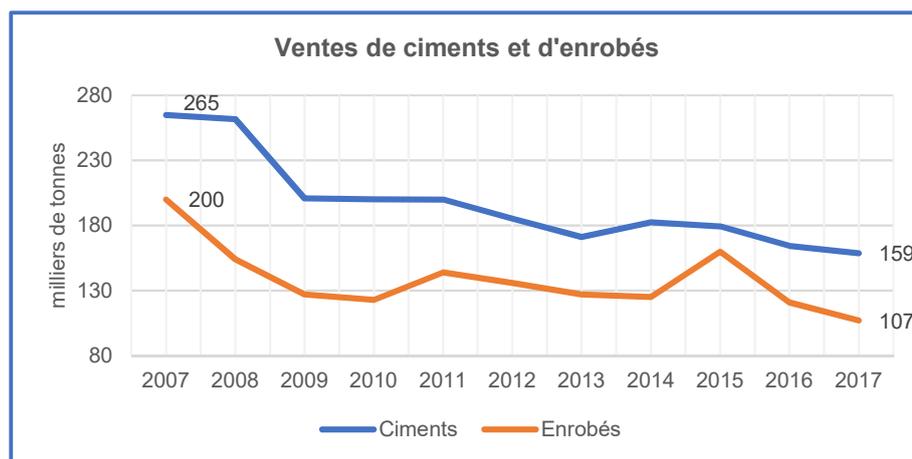
Selon les chiffres de l'ACOSS (Agence centrale des organismes de sécurité sociale), le secteur du BTP qui comptait 977 établissements en 2008, n'en compte plus que 891 en 2016. 86 unités ont disparu, soit un peu moins de 9% du total. Entre ces deux dates, l'effectif salarié est passé de 6 574 à 5 272, soit une diminution de 1 302 salariés (- 20%). L'effectif moyen par établissement recule de 6,7 à 5,9 (-12%).

Trois indicateurs témoignent de la baisse d'activité des entreprises :

- Le nombre d'attestations de conformité délivrés par le Consuel aux logements neufs livrés. La diminution, de 2009 à 2017, est de l'ordre de 50%.



- Les ventes de ciments et d'enrobés. Les diminutions (moyenne 2016-2017 rapportée à moyenne 2007-2008) sont, respectivement, de 38 et 35%.



La baisse de la commande publique

La responsabilité de la crise incombe, au premier chef, à la chute de la commande publique.

Le baromètre CDC-ACdF propose, à partir d'une exploitation des avis d'attribution de marchés de toute nature, une analyse de l'évolution de la commande publique depuis 2012.

Entre 2012 et 2017, la commande publique a diminué de 19,5% en Martinique. Et de 2016 à 2017, les attributions de marchés dans les deux domaines concernant le BTP, l'environnement et l'habitat, sont passés de 278 à 227 M€, diminuant ainsi de 18,3%.

Les informations manquent sur la ventilation de la commande de travaux entre l'État, les bailleurs sociaux et les collectivités locales.

Les dépenses d'investissement direct des collectivités locales (Région et Département, puis CTM, communes et EPCI) sont connues. De 2007 à 2016, ces dépenses d'investissement ont diminué de 42%, la baisse étant particulièrement marquée de 2015 à 2016 : - 35%.



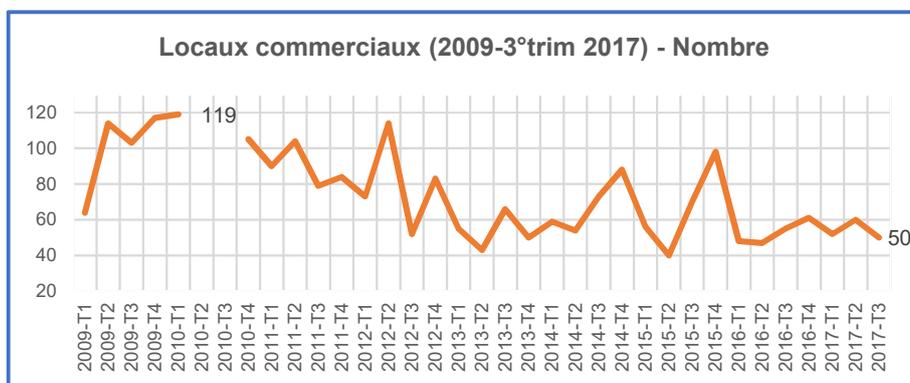
Le récent rapport (octobre 2017) de la Cour des comptes sur les finances des collectivités locales souligne les difficultés des collectivités de Martinique : leur capacité propre de financement de leurs investissements est inférieure de 40% à celle de leurs homologues de Guadeloupe en 2013-2015.

Moyenne 2013-2015 des dépenses d'investissement par habitant hors emprunt (en €)

	Communes	EPCI	Département	Région	Total
Guadeloupe	364	30	267	412	1 073
Martinique	305	49	151	157	662

L'atonie du secteur privé

L'immobilier non résidentiel privé ne se porte pas mieux : le nombre d'attestations de conformité délivrés par le Consuel pour des locaux neufs chute d'une centaine, en moyenne trimestrielle de 2009 à 55 pour les quatre derniers trimestres connus : la diminution est de 43%.



Les superficies des locaux non résidentiels mis en chantiers sont connues pour la période 2007-2015. Deux cycles sont clairement identifiés.

De 2007 à 2010, on construit, en moyenne annuelle, 24 223 m² en Martinique contre 17 672 m² en Guadeloupe, soit 37% de plus.

De 2011 à 2015, l'investissement privé en immobilier non résidentiel est multiplié par trois en Guadeloupe (54 286 m² par an) et il est deux fois plus élevé qu'en Martinique où il n'augmente que de 13,5% (27 493 m²).

Sortir de la crise

Les professionnels du BTP font grief à ceux qui sont en charge de la politique économique de leur indifférence aux difficultés des entreprises et de leurs salariés.

Ils réclament la convocation urgente d'une réunion de tous les maîtres d'ouvrage publics avec les représentants des professions de la filière Construction pour :

- dresser l'inventaire des projets en cours, de leur calendrier de réalisation, des éventuels problèmes de financement et des solutions à mettre en place ;
- d'étudier les moyens d'une mutualisation des capacités de financement des collectivités publiques pour un plan de relance immédiat.

Ils entendent participer à la recherche de solutions propres à mettre un terme à la crise actuelle.

05.03.2018///